

Intonation et ambiguïté syntaxique Le cas du parler arabe de Tlemcen

AÏT OUMEZIANNE DJAMEL

Dpt des langues étrangères

Faculté des lettres,
et sciences humaines et sociales.

Université de Tlemcen

Résumé :

Les travaux récents dans le domaine de la prosodie linguistique insistent sur la prise en charge de la dimension syntaxique (voire sémantique). En effet, les variations intonatives participent à la structure syntaxique de la phrase. Le corpus choisi, ici, fait valoir les cas extrêmes que constituent les énoncés ambigus.

(le parler arabe de Tlemcen)

nous avons centré notre description sur les énoncés à structure « sujet – prédicat verbal – objet » susceptibles d'une double interprétation qui serait liée au conflit existant entre facteurs syntaxiques et facteurs sémantiques.

Parmi les faits supra-segmentaux, l'intonation recouvre des traits mélodiques de rythme et de pause à l'exclusion des tons et des accents⁽¹⁾ : la différence du fait accentuel qui affecte des parties lexicales du discours, l'intonation, consistant en une courbe mélodique générale, porte sur des ensembles de segments d'énoncés qui peuvent être des phrases entières.

S'il est établi que la mélodie du discours n'est jamais, monotone, on peut considérer que le parler fonctionnant comme un tout, tous les énoncés qui composent notre corpus, associent pour la plupart les deux ordres de faits : la ligne monétique et la ligne prosodique.

Le caractère marginal⁽²⁾ dévolu aux faits intonatifs dont le statut linguistique est limité semble, d'abord, résulter de l'aspect automatique de la mélodie du discours.

Dans le cadre de la parole neutre -non expressive- la nécessité physiologique de tendre et de détendre les cordes vocales au début et en fin d'émission de l'énoncé simple implique qu'à tout énoncé produit se superpose, sans possibilité de choix, un mouvement mélodique variant entre le grave et l'aigu.

En outre, dans sa participation à l'élaboration du message le fait intonatif, de par sa nature continue et graduelle, n'est pas de caractère discret puisque « la signification exacte de l'énoncé variera selon le degré de hauteur ou de profondeur atteint »⁽²⁾ par la courbe mélodique.

Il reste toutefois que l'identification de la phrase suppose que l'on tienne compte, aussi des faits d'intonation lesquels sont susceptibles de remplir une fonction démarcative à valeur syntaxique.

Les modifications de la courbe mélodique qu'on peut observer à la suite de l'intervention d'une pause, par exemple, contribuent incontestablement à faciliter le décodage des relations établies entre les termes de l'énoncé.

« Ce n'est pas moi ton frère ».

| m ā n i | ā n a X ā k |

(produit sans pause).

| m ā n i | ā n a | X ā k |

(produit avec une pause
après le monème [ā n a]).

« Ce n'est pas moi, c'est ton frère ».

Dans l'énoncé 1, le syntagme [x ā k] est une expression du prédicat nominal [ā n a] alors que dans l'énoncé 2, il est prédicat à part entière.

De ce point de vue, on peut dire que les variations intonatives participent à la structure syntaxique de la phrase.

Parmi les faits intonatifs utilisés à cet effet on distinguera entre ceux qui assument une fonction directement significative et ceux mis en œuvre accessoirement pour indiquer les rapports qu'entretiennent entre eux les constituants morpho-syntaxique de la phrase.

Pour illustrer successivement ces deux types de fonction syntaxique ayant trait à l'intonation, nous retiendrons de préférence les cas extrêmes que constituent les énoncés ambigus ; nous nous demanderons dans quelle mesure, hors de toute situation et de tout contexte, les procédés intonatifs ont-ils une valeur distinctive dans notre parler.

I. Ambiguïté et modalités de l'énoncé :

Les procédés intonatifs utilisés par les locuteurs Tlemcenois à des fins distinctives permettant de différencier le sens des messages ne semblent pas être différents de ceux pratiqués, à des mêmes fins, dans diverses langues.

Les différentes variations de la courbe mélodique servant à donner à la signification des énoncés leur caractère assertif, interrogatif et impératif correspondent respectivement à :

Une descente mélodique en fin d'énoncé

| h a l l l b ā b ou h ũ l l |

(assertion)

« il a ouvert la porte »

| ɕ ā w n u | w a j j a |

(assertion)

« il l'a aidé un peu »

Une montée mélodique en fin d'énoncé.

| h ũ l l l b ā b |

(interrogation)

« il a ouvert la porte ? »

| ɕ ā w n u | w a j j a |

(interrogation)

« il l'a aidé un peu ? »

Une descente assez brutale de la première syllabe jusqu'à la fin de l'énoncé.

| h ù l l l b ã b |

(ordre)

« ouvre la porte »

| ɕ ã w n u ʃ w a j j a |

(ordre)

« aide-le un peu »

Il importe cependant de souligner qu'au delà de la constance observée à propos de l'utilisation fonctionnelle des variations intonatives, le parler de Tlemcen ne dispose pas de monèmes spécialisés permettant de coder l'interrogation totale : l'intonation est le seul procédé à la disposition des locuteurs ; alors qu'il existe des unités significatives assumant l'expression de l'interrogation partielle. Comparons en effet :

| f ã w a t ð m ʃ i | et | r I k m ã ʃ i |
« Quand vous partez ? » et « vous partez ? »
| ð ɕ | ã ʃ d ð r b ù h |

« Pourquoi ils l'ont frappé ? »

et

| d ð r b u h |

« ils l'ont frappé ? »

(féminin) et

| ð k ù n ð n t î n a | | ð n t î n a |

« Qui tu es ? »

« toi ? »

-----etc-----

Dans ces cas d'expression de l'interrogation généralisée, l'intonation correspond donc indiscutablement à un choix ; elle jouit de ce fait d'une valeur fonctionnelle certaine au même titre que les modalités lexicales [ð ʃ h ã |] « combien », [f ã w a] « quand ? » [f ã w a] « qui ? »....

Il n'en est pas de même pour la modalité « Impératif ». En dehors des cas exceptionnels d'ambiguïté, le procédé mélodique n'est pas unique ; son utilisation par les usagers étant souvent redondante.

Le rare emploi pertinent des variations intonatives à des fins d'expression de « l'ordre » est, pour certaines catégories verbales, subordonné à l'existence de formes syncrétiques entre l'inaccompli « 3^e personne, masculin, singulier » ou « 3^e personne, pluriel » et l'impératif « masculin, singulier ou pluriel ».

Ainsi ;

| h ù l l |

| h ù l l |

« il a ouvert »

« ouvre »

| h ù l l u |

| h ù l l u |

« ils ont ouvert »

« ouvrez »

| θ ɕ t ã | u |

| θ ɕ t | u |

« il lui a donné »

« donne-lui »

| s θ g g θ d |

ou

| s ã g a d |

« il a arrangé »

ou

| s θ g d u |

| s θ g d u |

| s θ g d u |

« ils ont arrangé »

« arrangez »

ailleurs, la différenciation significative entre l'assertion à l'inaccompli et le mode impératif, à ces niveaux du paradigme, est nettement marquée formellement :

« il a écrit »

« écris »

| k t θ b |

| θ k t θ b |

« ils ont écrit »

« écrivez »

| k t θ b u |

| θ k t b u |

« ils ont mangé »

« mangez »

| k l ã w |

| k ù l u |

« il est parti »

« pars »

| θ m ʃ a |

| a m ʃ i |

« ils sont partis »

« partez »

| θ m ʃ a w |

| a m ʃ i w |

« il a fait la prière »

« fais la prière »

| s ə l l a |

| s ə l l i |

En réalité, l'ambiguïté qui résulte des formes syncrétiques est généralement et souvent levée grâce au contexte et à la situation dans lesquels le syntagme verbal est engagé l'intonation n'intervenant qu'en appoint : il ne peut y avoir d'ambiguïté possible entre l'assertion et l'ordre dans les énoncés comme :

| m ə d d d ə r ə h ə m |

« il a donné de l'argent »

ou

| s ə g g ə d | s ə g g ə m | ə s w ə l h ə k |

« arrange tes affaires »

II. Ambiguïté et rapports syntaxiques

Pour montrer le recours accessoirement possible au procédé intonatif dans l'indication des rapports établis entre unités, nous centrerons notre description sur les énoncés à structure « sujet – prédicat verbal – objet » susceptibles d'une double interprétation, qui serait à lier au conflit existant entre facteurs syntaxiques et facteurs sémantiques.

Dans ce but, nous esquisserons dans un premier temps, un examen succinct des fonctions « sujet » et « objet » ; nous adopterons pour cela les critères méthodologiques élaborés dans le cadre de la syntaxe fonctionnelle.⁽³⁾

La spécificité des fonctions « sujet » et « objet » dans notre parler repose sur une double caractéristique : 1- la mise en relation des unités en fonction « sujet » et « objet » correspond à deux procédés distincts. 2- Une unité lexicale en fonction « sujet » est toujours accompagnée d'un morphème réalisé sous forme de modalité adjointe au prédicat.

Si le signe permettant de décorer l'élément « objet » est l'ordre, l'élément « sujet » est autonome, en ce sens que la modalité du prédicat qui l'accompagne indique sa relation avec le reste de l'énoncé. La déplaçabilité du « sujet » étant précisément la conséquence de son autonomie.

Considérons les énoncés.

1- | k l ə l 1 x ə b z |

« elle a mangé du pain »

2- | k l ə w 1 k ə s r a |

« il ont mangé de la galette »

3- | r ə h u j ə k u l 1 m ə u n |

« il mange de la confiture ».

Les éléments en fonction « sujet, sont, ici , des modalités de « personne » adjointe au prédicat verbal : [-t] « elle » dans 1 ; [-w] « ils » dans 2., et [j ə] « il » dans 3., « la galette » et 3 [1 m ə u n] « la confiture », est exprimée par leur position par rapport au prédicat ; les énoncés tels [1 x u b z l ə t],

[l k θ s r a k l e w] et [l m ε u n j ε k u l] n'étant pas attesté dans le parler.

Considérons maintenant des énoncés où les unités en fonctions « sujet » sont réalisés soit par un syntagme nominal soit par un morphème de « personne » disjoint.

1-a

| b θ h t θ k k l ā t l x u b z |

« ta fille a mangé du pain ».

1-b

| k l ā t l x u b z |

« elle a mangé du pain ».

2-a

| d ā r a r i k l a w l x u b z |

« les enfants ont mangé de la galette ».

2-b

| h u m m a k l ā w l x u b z |

« Eux ,ils ont mangé de la galette ».

3-a

| x ā k r ā h u j ā k u l l m a ɕ u n |

« ton frère mange de la confiture ».

3-b

| h u w w a j ā k u l l m a ɕ u n |

« lui, il mange de la confiture ».

La modalité de « personne » adjointe au prédicat constitue pour chacun de ces énoncés la marque de la mise en rapport des unités en fonction « sujet ».

Soit :

Unités « sujet »

Modalités

1-a [b θ n t θ k].....[-t]

1-b [k l ā t].....[-t]

2-a [d ā r ā r i].....

2-b [h u m m a].....[-w]

3-a [x ā k].....

3-b [h u w w a].....[j ε-]

Le rôle d'indication syntaxique assuré par les modalités du prédicat confère aux éléments « sujet » leur caractère autonome ; ils peuvent se déplacer sans que leur rapport avec le reste de l'énoncé soit changé. En effet, les usagers disposent, pour un seul message, de trois possibilités de réalisation . Ainsi :

1-a « Ta fille a mangé du pain ».

| b θ n t θ k k l ε t l x u b z |

| k l ε t b θ h t θ k l x u b z |

| k l ε t l x u b z b θ h t θ k |

1-b « elle, elle a mangé du pain »

| h i j j a k l ε t l x u b z |

| k l ε t h i j j a l x u b z |

| k l ε t l x u b z h i j j a |

2-a « les enfants ont mangé de la galette »

| d ā r ā r i k l ε w l x θ s r a |

| k l ε w d ā r ā r i l k θ s r a |

| k l ε w l k θ s r a d ā r ā r i |

2-b « Eux, ils ont mangé de la galette »

| h u m m a k l ε w l k θ s r a |

| k l ε w h u m m a l k θ s r a |

| k l ε w l k θ s r a h u m m a |

3-a « ton frère mange de la confiture ».

| x ā k r ā h u j ā k u l l m a ç u n |

| r ā h u j ā k u l l m a ç u n |

x ā k

| r ā h u j ā k u l l m a ç u n x ā k |

3-b « Lui, il mange de la confiture »

| h u w w a j ε k u l l m a ç u n |

| j ε k u l h u w w a / m a ç u n |

| j c k u l l m a ç u n h u w w a |

on remarquera que les syntagmes respectivement [l x u b z] (1-a ; 1-b), [l k θ s r a] (2-a ; 2-b) et [l m θ ç u n] (3-a ; 3-b), en fonction « objet », restent postposés au prédicat.

Notons qu'il n'est pas improbable qu'il y ait une correspondance entre une situation particulière de communication et le point d'incidence de l'élément « sujet » mais ce qui paraît certain c'est que, hors toute situation, tous les énoncés considérés plus haut, quelle que soit la distribution de l'élément « sujet », ne font l'objet d'aucune ambiguïté d'interprétation.

Dans les cas de ce type d'énoncés, il n'y a pas d'incompatibilité entre les traits sémantiques propres à chaque élément de l'énoncé et les procédés syntaxiques dans l'indication des rapports : [b a n t θ k] « ta fille » dans

| k l ε t l x u b z b θ h t θ k | « ta fille a mangé du pain » ne peut, ici, être que l' « agent ».

Mais il arrive que, l'interaction entre facteurs syntaxiques et facteurs sémantiques fasse l'objet d'un déséquilibre.

Nous pensons aux cas où l'autonomie de l'élément « sujet » se heurterait à l'insuffisance des apports sémantiques dans l'implication des relations entre unités.

Observons en effet les énoncés comme :

4. | m ā l i k a ɕ θ w n θ t b θ n t θ k |

« Malika a aidé ta fille »

5- | ā r n a ɣ l θ b b w θ l d k u m |

« notre voisin a battu votre fils ».

6. | x ā w ā k t θ r d u s ā h ā b i |

« tes frères ont chassé mes amis »

où une autre distribution dans l'énoncé du « sujet » aboutit, hors situation, à une double interprétation.

Soit :

4.a | ɕ θ w n θ t m ā l i k a b θ n t θ k |

« Malika a aidé ta fille »

4.b | ɕ θ w n θ t b θ n t θ k m ā l i k a |

« Ta fille a aidé Malika »

5.a | ɣ l θ b ā r n a w θ l d k u m |

« notre voisin a battu votre fils ».

5.b | ɣ l θ b ā r n a w θ l d k u m |

« votre fils a battu notre voisin ».

6.a | x ā w ā k t θ r d u s ā h ā b i |

« tes frères ont chassé mes amis »

6.b | r θ r d u s ā h ā b i x ā w ā k |

« Mes amis ont chassé tes frères »

On remarquera que l'autonomie du « sujet », pour une même signification est réduite à deux points d'incidence : l'élément remplissant cette fonction est immédiatement préposé ou postposé au prédicat. – cf (4), (5), (6) et (4.a), (5.a), (6.a).

Réalisé à un autre point de la chaîne, l'élément en question cessant d'être « sujet » entraîne un changement de sens du message – cf (4.b), (5.b), (6.b).

Cet état de fait appelle deux questions fondamentales.

Y aurait-il compétitivité entre deux procédés syntaxiques dans l'indication de la fonction « sujet » : entre un monème indicateur de fonction (modalité du prédicat) d'une part, et l'ordre d'autre part, puisque partout où l'élément « sujet » est antéposé au prédicat il n'y a pas d'ambiguïté possible ?

Il ne semble pas que cette hypothèse soit à retenir car en réalité il n'y a pas de concurrence entre les deux procédés, et ce pour une raison essentielle : la déplaçabilité du « sujet » confère par son caractère autonome est, théoriquement, incompatible avec le procédé de l'ordre – la déplaçabilité et l'ordre étant par définition dans un rapport d'exclusion.

Il suffit, à cet égard, de comparer respectivement les énoncés (4- (4a), (5)-(5a) et (6) – (6a) pour constater que, syntaxiquement, le critère de l'ordre n'assume pas l'expression de la fonction « sujet » dans le parler.

A observer les énoncés (4.a), (4.b), (5.b), (5.a), (6.a) et (6.b) pourrait-on, alors ériger en procédé formel, indicateur de la fonction « sujet », le critère de la « proximité » au prédicat de l'énoncé considéré ?

Sans doute non, car cette éventualité se heurte à une objection de taille, qui réside dans le caractère occasionnel d'un tel procédé. Puisque, partout ailleurs, l'élément « sujet » est identifié sans équivoque quelle que soit sa position par rapport au prédicat : cf.

| n i s b t ə k t ə j b ə t ə l b ǣ n |

« Ta belle sœur a fait des petits pois ».

([t ə j b ə t] étant, ici, le prédicat)

Il apparaît donc que l'indication de la fonction « sujet » ne s'exprime dans le système ni par « l'ordre » ni par « la proximité ».

Dés lors, le recours à un autre moyen linguistique, non-formel, permettant de rendre compte de la différence des messages comme

| ʃ ə w n ə t m ā l i k a b ə n t ə k | « Malika a aidé ta fille »

et | ʃ ə w n ə t b ə n t ə k m ā l i k a | « ta fille a aidé Malika » devient envisageable. Il n'est pas invraisemblable qu'il soit d'ordre intonatif : ainsi des deux termes postposés au prédicat verbal, l'élément « sujet », mis en relief du fait même de son rôle d'actualisateur, serait celui qui est réalisé avec une intensité et une hauteur relativement plus importantes.

Notons toutefois qu'il serait faux de généraliser le rôle d'un procédé relevant de l'intonation car il s'agit là de cas extrêmes et rares.

La contribution occasionnelle du fait intonatif au décodage des rapports entre termes de l'énoncé, dans les cas et les seuls cas que nous avons isolés, ne saurait concurrencer les moyens syntaxiques et linguistiques dont nous avons fait état.

En fait, là encore, grâce à la participation statistiquement élevée des effets contextuels et situationnels – le parler étant une langue à tradition orale – l'interlocuteur reconstitue sans problème les liens syntaxiques existant entre les termes d'énoncés de ce type. A des situations différentes correspondront deux messages distincts pour un même énoncé :

| ā r n a γ l ə b b w ə l d k ù m |

« Notre voisin a battu votre fils »

| w ə l d k ù γ l ə b b ā r n a |

« Votre fils a battu notre voisin ».

ā ∫ | | [] ʃ ə ρ û ù ε γ

